



Travaux de rénovation avec déclaration à la cesu

Par **Maman01**, le **18/06/2011** à **06:45**

Bonjour,rrnrnJ'ai fais apl a un "artisan" pour refaire des travaux de peinture a mon domicile
rrnrnIl avait son annonce sur un journal comme top annonce ou il disait qu'il acceptait les
chèques emploi, j'ai un compte cesu et comme les travaux de bricolage sont limités à 500
euros par an, je lui ai confié ceux ci que j'ai payé par deux chèques bancaire.rrnrnJe lui ai réglé
une première fois la moitié avec heureusement un document signé de sa part précisant la
somme, mais a sa seconde venue je ne l'ai pas fait il devait revenir "figoler" et j'avais
confiance vu qu'il avait laissé du matériel chez moi. Hors il a mis 15 jours a revenir prendre
son matériel (en mon absence) en me laissant sur place les détrituces, à mon apl lui signalant
son indécatesse il m'a dit vous pouvez bien les mettre vs même à la poubelle, que je n'étais
qu'une chieuse etc.... et il m'a raccroché au nez. je lui ai expédié un sms lui demandant de
m'indiquer son num d'assuré social nécessaire pour moi pour le déclarer il n'a jamais répondu.
Je ne sais pas exactement ou il réside mais j'ai la possibilité de le savoir vu qu'un de ses
employé (un jeune) connais l'un de mes fils. rrrnQue puis je faire ? vu qu'il ne m'a pas fait de
devis et qu'en dehors des deux chèques et du papier signé pour l'un de ceux ci je n'ai rien
d'autre... je pense qu'il peut être "agressif"rrnrnMerci pour votre réponse rnCdl